
HÉBERGEMENT LAC-AUX-PINS

Politiques de location de chalets :

Un dépôt non remboursable de 35% est requis au moment de la réservation. Le solde est payable à l'arrivée du client.

La location d'hébergement n'est autorisée qu'aux personnes âgées de 18 ans et plus. La capacité d'hébergement est de 4 personnes par unité de location. L'Association de chasse et pêche de Forestville se libère de toutes responsabilités en cas d'accidents, blessures ou bris dus à la surcapacité.

Des frais de 30\$ peuvent s'appliquer pour une arrivée hâtive ou un départ tardif.

Arrivée : 15h00

Départ : 11h00

Entretien et conditions :

Aucun service d'entretien ménager n'est offert en cours de séjour. Notre équipe d'entretien assurera le ménage au moment des départs. Des frais de 30\$ seront appliqués pour un ménage en cours de séjour.

- Remettre les lieux en ordre et propre (intérieur et extérieur) tel qu'à l'arrivée.
- Ne laisser aucun déchet ou nourriture dans la cuisine et vider le contenu du réfrigérateur.
- Déposer les déchets dans les conteneurs prévus à cet effet derrière le poste d'accueil.
- Nettoyer et ranger la vaisselle et les ustensiles de cuisine.
- Fermer les lumières, les fenêtres et barrer les portes lors des absences.
- Remettre les clés au poste d'accueil à la sortie. En cas de fermeture, les clés peuvent être laissées au Dépanneur du Parc.

Principales règles à respecter :

- Les chiens sont tolérés dans nos chalets en location. Toutefois, nous devons en être avisés au moment de la réservation et ceux-ci devront quitter les lieux si une plainte nous est formulée.
- Les unités d'hébergement sont strictement non-fumeurs.
- Vous devez vérifier le degré de danger d'incendie avant d'entrer en forêt et respecter les interdictions de feux à ciel ouvert, s'il y a lieu.
- Aucun arbre ne peut être coupé sans permis du MFFP (*LADF*). Le non-respect de cette consigne peut entraîner une amende de 200\$ à 5000\$.

Ce document constitue un préavis. Tout manquement entrainera des frais supplémentaires et sera facturé au locataire.